



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 089  
Séance du 10 décembre 2021

**Contrat de collaboration « Plan France Relance » avec le Centre de Recherche CRITT M2A – Laboratoire LSEE**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 21*

*Nombre de membres représentés : 8*

*Nombre de vote pour : 29*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

*Ce point a reçu un avis favorable de la Commission Recherche du 10 novembre 2021.*

Le contrat de collaboration « Plan France Relance » avec le Centre de Recherche CRITT M2A – Laboratoire LSEE, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 10 décembre 2021

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Contrat de collaboration « Plan France Relance »  
avec le Centre de Recherche CRITT M2A  
– Laboratoire LSEE**

Intitulé du projet : Préservation de l'emploi de R&D dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat

Descriptif : Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte une mesure importante de soutien à l'emploi de R&D dans le cadre d'un plan de relance lancé par le gouvernement le 3 septembre 2020 pour redresser l'économie et faire la « France de demain ». Cette mesure, comportant quatre dispositifs, vise à contrer un sous-investissement anticipé en R&D de la part des entreprises, fragilisant la recherche collaborative et donc leur compétitivité à venir, et à faire face à la montée forte d'un chômage conjoncturel et à l'incapacité des jeunes diplômés à trouver un emploi rapidement.

Le LSEE a déposé un projet en partenariat avec le CRITT M2A dans le cadre de l'action 1 : salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche. Le LSEE accueillera deux salariés du CRITT M2A à 80% de leur temps de travail. La subvention ANR allouée à l'Université d'Artois pour couvrir leur rémunération sera reversée au CRITT M2A.

Coordinateur : Université d'Artois – LSEE

Partenaire : CRITT M2A

Aide perçue par l'Université d'Artois : 267 078.34 €

Reversement au CRITT M2A : 207 078 €

Responsable scientifique pour l'Artois : Jean-Philippe LECOINTE

### Budget

Financements (en €)	Fonds propres Université d'Artois	Fonds propres CRITT M2A	ANR	Coût total
Equipement/Fonctionnement		326 804.40 €	60 000€	<b>386 804.40 €</b>
Personnel	41 287 €	28 655.64 €	207 078.34 €	<b>277 020.98 €</b>
<b>Total</b>	<b>41 287 €</b>	<b>355 460.04 €</b>	<b>267 078.34 €</b>	<b>663 825.38 €</b>